DÉPARTEMENT DES **YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

25 NOVEMBRE 2021

Le nombre de Conseillers en exercice est de 45

OBJET

Adhésion à l'association CUTO (Club des utilisateurs du logiciel de bibliothèque ORPHEE)

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 26 novembre 2021 par voie d'affichages notifié-le

transmis en sous-préfecture le 26 novembre 2021 et qu'il est donc exécutoire.

Le 26 novembre 2021

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général des Services



L'an deux mille vingt et un, le 25 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 18 novembre deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD. Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC. Monsieur Madame PEUGNET. BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame Madame BRELURUS, Madame NASRI, MEUNIER, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE. Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, GREVET, Monsieur Monsieur Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur HAÏAT à Monsieur NDIAYE Madame AGUINET à Madame PEUGNET Madame GOTTI à Madame MACE Monsieur ALLAIRE à Monsieur VENUS Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC Monsieur SALLE à Monsieur PERICARD Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame MEUNIER

N° DE DOSSIER: 21 F 10

OBJET: ADHESION A L'ASSOCIATION CUTO (CLUB DES UTILISATEURS DU

LOGICIEL DE BIBLIOTHEQUE ORPHEE)

RAPPORTEUR: Monsieur BATTISTELLI

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Les médiathèques de Saint-Germain-en-Laye ayant changé de logiciel de gestion au début de l'année 2021, doivent également adhérer à une nouvelle association d'utilisateurs, l'association CUTO (Club des utilisateurs du logiciel Orphée). Cette adhésion se substituera à l'adhésion à ADULOA, associée à l'ancien logiciel.

Le club des utilisateurs CUTO fournit des informations, produit des tutoriels, organise des formations et sert d'interface entre les bibliothèques utilisatrices du logiciel ORPHEE et le prestataire, la société C3RB, pour signaler les éventuelles défaillances du système et les souhaits de développements.

L'adhésion à cette association est donc nécessaire pour une bonne utilisation de ce nouveau logiciel et pour le partage des bonnes pratiques entre les différentes médiathèques utilisant ce logiciel de gestion.

Il est demandé au Conseil Municipal:

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'adhésion à l'association CUTO,
- D'approuver le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 160 €,
- De mettre fin à l'abonnement ADULOA.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'adhésion à l'association CUTO,

APPROUVE le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 160 €,

MET FIN à l'abonnement ADULOA.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune no velle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.